



après avis de la HAS [1]

Pour vous aider dans votre prescription d'arrêt de travail et faciliter le dialogue avec votre patient, des durées de référence vous sont proposées.

Elles sont indicatives et, bien sûr, à adapter en fonction de la situation de chaque patient.

Type d'emploi		Durée de référence*
Travail sédentaire		7 jours
Travail physique léger	Charge ponctuelle < 10 kg ou Charge répétée < 5 kg	10 jours
Travail physique modéré	Charge ponctuelle < 25 kg ou Charge répétée < 10 kg	
Travail physique lourd	Charge > 25 kg	14 jours

^{*} Durée à l'issue de laquelle la majorité des patients est capable de reprendre un travail. Cette durée est modulable en fonction des complications ou comorbidités du patient.

La durée de l'arrêt est à adapter selon :

- la sévérité des symptômes postopératoires ou complications : douleurs, dysphagie, fièvre, hémorragie...
- les professions sollicitant particulièrement la sphère oropharyngée.

Une information rassurante délivrée à votre patient contribue à sa reprise d'activité sans appréhension:

- respect des règles hygiéno-diététiques (alimentation froide non traumatisante, hydratation, suppression du tabac),
- respect des prescriptions antalgiques,
- · activités calmes pendant 6 à 8 jours,
- chute d'escarre habituelle après 8 à 10 jours.

« Avis défavorable de la HAS concernant le maintien de l'inscription des actes d'amygdalectomie à l'amygdalotome », HAS, 2006. Official Disability Guidelines, 14th Edition, 2009.

The Medical Disability Advisor, 5th Edition, 2005.

National Health Service Choices "Your health, your choice".

[1] www.has-sante.fr

